

Saint Léger De Montbrun





BRANCHER

ÉCLAIRER



radi



Le Gripaux - 79100 SAINT LÉGER DE MONTBRUN

Fax 05 49 68 37 79 - E-mail : daniel.babu57@gmail.com

Comme à chaque fin d'année vient le temps de faire un bilan sur les évènements et réalisations de l'année écoulée mais aussi de vous faire part de nos projets pour l'année à venir.



LES INONDATIONS DU MOIS DE JUIN : les villages de Tillé et Orbé mais aussi de Vrère ont été touchés. Les inondations qui se sont produites dans d'autres régions suite au « dérèglement climatique » doivent nous inciter à réfléchir aux mesures qui sont à prendre afin de permettre à l'eau de s'écouler sans entrave ou bien de retenir les eaux de pluie sur place afin de ne pas engorger des canalisations bien souvent sous-dimensionnées du fait de la multiplication des constructions **mais aussi des zones goudronnées de plus en plus nombreuses** (cours, allées de jardin...) ne permettant pas aux eaux de s'infiltrer naturellement. **Chacun doit se sentir concerné et bien évidemment prendre des mesures individuelles allant dans ce sens.**

LA RÉFLEXION SUR UNE FUSION DE COMMUNES : malgré de nombreux contacts rien n'a pu être finalisé soit parce que les communes que nous avons sollicité ne l'ont pas voulu, soit parce que, dans le cadre du « grand Thouars », les élus de St Léger n'ont pas souhaité, **à un an de la fin de la mandature**, porter ce dossier. Compte tenu **des pressions et des incitations** de l'Etat il est fort probable que ce sujet sera à nouveau à l'ordre du jour de la prochaine mandature.

LA RÉALISATION DE TRAVAUX : de nombreux projets ont été menés à bien ou sont sur le point de se terminer. C'est le cas des travaux relatifs à la défense incendie, de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap de certains bâtiments publics, de l'aménagement des abords de l'église (esplanade et parking), du cimetière (cavernes et jardin du souvenir) et de quelques autres encore : parking de la salle omnisports, réfection de l'éclairage de la salle de ping-pong... voir les 2 pages du bulletin consacrées à ces travaux.

Concernant les travaux de sécurité routière, ceux-ci sont achevés sur Tillé et Orbé mais se poursuivront en 2019 sur Vrère après la réfection d'une partie du réseau d'eau potable. Je ne peux cependant que constater que si tout le monde est d'accord pour des aménagements de sécurité beaucoup d'administrés souhaitent que les ouvrages soient plutôt chez leurs voisins. **Chacun comprendra qu'à un moment il faut passer de l'écoute des doléances particulières (dont on tient compte dans la mesure du possible) à la réalisation des ouvrages dans l'intérêt général.**

INCIVILITÉS ET RÈGLES D'URBANSIME : comme vous le verrez dans les pages de ce bulletin j'ai dû me résigner à **prendre des mesures impopulaires mais nécessaires** au sujet des incivilités (dépôts de déchets, tri sélectif, chiens, tondeuses...) et des règles d'urbanisme (pour beaucoup d'administrés l'illégalité est devenue la règle).

Pour 2019 :

AMÉNAGEMENT DES RUES DE CHAMBON ET PILLE DU BOURG : le conseil a acté les travaux d'aménagement de la rue de Chambon ainsi que la rue Pille du bourg qui devront être terminés en fin d'année. Il s'agit du dernier gros chantier pour la fin de mon mandat.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX : des arrêtés seront pris en début d'année pour régler la circulation des poids lourds sur la commune et l'errance des chiens.

POIDS LOURDS : à ce jour, seule la route départementale 759 (Thouars-Loudun) est accessible aux véhicules de + de 12 tonnes. Nos autres départementales sont limitées à 12 tonnes et souvent uniquement en desserte locale.

Il est donc « anormal » que les voies communales, souvent en mauvais état et plus étroites, soient libres à la circulation des poids lourds. L'arrêté aura pour objet de limiter la circulation des poids lourds sur les voies communales.

Les bas-côtés des routes **ne sont pas aménagés** sur la commune pour le stationnement. Même si le stationnement ne gêne pas la circulation, il n'est pas recommandé compte tenu de la présence de réseaux souterrains ou des risques de création d'ornières. Si des dégâts venaient à être constatés ils seront facturés aux indisciplinés.

Je profite aussi pour signaler à tous les conducteurs que les trottoirs ne sont pas des zones de circulation, ni de stationnement.

LE MAIRE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ ? si le maire est au service de la collectivité, il doit avant tout gérer la commune et non régler comme c'est souvent le cas des litiges souvent bénins entre voisins. Ces litiges accaparent une grande partie de mon temps et cela ne me semble pas normal.

Or, très souvent je suis contactée à mon domicile pour des affaires ne présentant aucun caractère d'urgence. Merci de contacter la mairie en priorité. En cas d'urgence le week-end, une astreinte est assurée par les élus (Maire et adjoints) que vous pouvez contacter au 06.80.01.89.59.

IMPÔTS LOCAUX COMMUNAUX : il sera proposé au conseil municipal de ne pas les augmenter en 2019.

Pour conclure je remercie l'ensemble du personnel communal, du SIFUP et aussi les présidents d'associations et les élus pour leur participation active au service des administrés.

Et je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'années et vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu le 4 janvier 2019 **(merci de vous inscrire en mairie au plus tard le 2 janvier).**

Sommaire - Parlons Chiffres - Elections	4 et 5
Etat civil + nécrologie	6
Reconnaissance de votre enfant	
Incivilités	7
Urbanisme - PLUI	8 et 9
Avis sur l'avenir de l'eau	
Médiateur national de l'énergie	10
Parc éolien	11
Recensement	12
Travaux réalisés	13
Reconnaissance catastrophe naturelle	14
Démarches en ligne	15
Infos Pratiques	16 et 17
Déchets ménagers - Frelon asiatique	18
T'solidaire- T'vélos – Co voiturage	19
Groupe scolaire 1.2.3 soleil - Sifu	20
Association des parents d'élèves	21
Repas des Aînés –Les amis de Léo	22
Le Comité des fêtes - AVETE	23
US Vrères	24
Tennis Club + ACCA	25
Amicale des Agriculteurs Ping-Pong	26
Anciens combattants Club Nous Tous	27
Gymnastique volontaire	28
Les Mordus du théâtre Déco-Village	29
Histoire	30
Goûter de Noël	31
Calendrier des fêtes	Couverture

FONCTIONNEMENT	Dépenses		
	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Budget 2018
Chapitre			
Charges à caractère général	138372	129909	166795
Charges de personnel	232687	184821	196465
Atténuation de produits	35625	35625	36416
Dépenses imprévues	0	0	3929
Autres charges de gestion	224587	223308	221442
Charges financières	27867	26782	24826
Sous-Total	659138	600445	649873
Virement section investissement	0	0	242397
Charges exceptionnelles	2583	275	382384
Transfert entre sections	158141	80168	11215
Total Dépenses B	819862	680888	1285869

FONCTIONNEMENT	Recettes		
	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Budget 2018
Chapitre			
Atténuation de charges	9132	16536	6970
Produits de services	5866	6415	5330
Impôts et taxes	489868	496494	507657
Dotations	252165	255196	253910
Autres produits gestion courante	6713	8439	9500
Sous-Total	763744	783080	783367
Excédent reporté			485028
Produits exceptionnels	48112	8078	5390
transfert entre sections	110927	65096	12084
Total Recettes A	922783	856254	1285869

Résultat exercice (A-B)	102920	175365	
Résultat antérieur	203622	309662	

INVESTISSEMENTS	CHAPITRE		
	Réalisé 2016	Budget 2017	
Recettes	384468	169259	
Dépenses	245725	271778	
Résultat exercice	137743	-102518	
Résultat antérieur	4831	142574	
Résultat clôture	142574	40056	

Apiculteur

Rucher du Mont Brun



Récupération d'essaims
Vente de miel

18 rue des vieilles rondes
Vrères
79100 St Léger de Montbrun
06 41 59 92 79
rucher.du.mont.brun@gmail.com

EARL CHEMIN FLEURY

VENTE DE FROMAGES DE CHÈVRE



13, Rue de Fleury
LAUNAY
79100 LOUZY
Tél. : 05 49 96 01 00

parlons chiffres

Commentaires sur les comptes administratifs

Au vu de la situation des comptes au moment de la rédaction de ce document, notre budget de fonctionnement sera tenu et il est probable qu'un léger résultat positif soit dégagé. C'est la preuve d'une bonne maîtrise de nos dépenses.

Comme vous pouvez le constater quelques points méritent attention.

- Les charges à caractère général sont en sensible augmentation (30 000 €) par rapport à la moyenne des 2 années précédentes pour tenir compte : de l'évolution des prix de l'énergie (gaz et carburant) qui comme chacun sait ont fortement augmenté en 2018, du changement périodique des extincteurs, de la mise en conformité de certaines de nos installations, des travaux d'entretien de voirie (PATA, création ou curage de fossé, hydrocurage des canalisations d'eaux pluviales).
- Les charges de personnel se maintiennent aux alentours de 200 000 € soit une baisse de 30 000 € par rapport à 2016.
- Une enveloppe importante pour les investissements 242 000 € qui nous permet de poursuivre d'une façon soutenue l'ensemble des travaux qui sont à faire sur la commune.

- Le respect du budget du SIFUP (poste autres charges de gestion courante) malgré un contexte difficile (**baisse des emplois aidés**).

Concernant les différentes dépenses relatives aux investissements, à l'exception des travaux de sécurité routière (voir ci-dessous), elles sont conformes aux enveloppes financières qui avaient été définies.

Le projet sécurité routière a été finalisé à 176 000 € soit une augmentation de 56 000 € par rapport au projet initial. De plus la demande la subvention (35 000 €) au titre de la DETR a été refusée par la préfecture sous le motif que les travaux de voirie ne sont plus prioritaires ; quant à la subvention au titres des amendes de police elle a fortement diminuée (3 000 € au lieu de 12 000 € attendu). Cela oblige le conseil à financer sur fonds propres un complément de 44 000 €. Sur ce dossier, l'écart est donc conséquent (56 000 € + 44 000 €) ; **le conseil a cependant décidé de le mener à terme.**

élections 2019

Elections Européennes

(Election des députés européens)

Date : 26 mai 2019

Durée du mandat : 5 ans.

Maintenant pour l'inscription sur les liste électorales, il est possible de le faire tout au long de l'année jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour du scrutin.

Pensez à apporter une pièce d'identité le jour du vote.





NEXTI
VOTRE INFORMATIQUE A DE L'AVENIR

THOUARS 36 avenue Victor Leclerc 79100 THOUARS 05 49 66 76 18	SAUMUR 49 rue Beaurepaire 49400 Saumur 02 41 50 82 21
---	---

www.nexti-informatique.fr



GARAGE BODET
RÉPARATEUR AGRÉÉ



VENTES
RÉPARATIONS
MÉCANIQUE
CARROSSERIE
PEINTURE
DÉPANNAGE 7J/7

VRÈRES - ST - LÉGER DE MONTBRUN - 79100
Tél. : 05 49 96 71 17 - Fax : 05 49 96 75 44
bodet.garage@wannao.fr

état civil



NAISSANCES :

Marcelo GERMON né à SAUMUR	Le 08 décembre 2017	Lina COCARDON née à FAYE-L'ABBESSE	Le 15 août 2018
Lisa THISSE née à BRESSUIRE	Le 6 janvier 2018	Jade FRADIN née à SAUMUR	Le 1 ^{er} octobre 2018
Violette SORIN née à BRESSUIRE	Le 18 janvier 2018	Théo ROGEON né à FAYE-L'ABBESSE	Le 05 octobre 2018
Sacha BERTHONNEAU né à SAUMUR	Le 21 janvier 2018	Maëlys MIOT née à SAUMUR	Le 14 octobre 2018
Amandine CHARLET-VENDÉ née à BRESSUIRE	Le 13 février 2018	Victoire COULAIS née à SAUMUR	Le 25 octobre 2018
Capucine SAUQUET née à SAUMUR	Le 7 mars 2018	Kylie MADI née à SAUMUR	Le 05 novembre 2018
Diego DEVINEAU né à BRESSUIRE	Le 1 ^{er} avril 2018	Eliott NAULLEAU né à SAUMUR	Le 08 novembre 2018
Tinéo HERVÉ MOREAU né à FAYE-L'ABBESSE	Le 13 juin 2018	Louis DELAVault né à SAUMUR	Le 10 décembre 2018
Léthy GAUTIER née à SAUMUR	Le 23 juillet 2018		



La déclaration anticipée de reconnaissance de votre enfant : N'attendez pas pour effectuer cette démarche !

C'est une démarche volontaire qui peut intervenir à tout moment avant la naissance de l'enfant. Il suffit pour cela de vous déplacer dans n'importe quelle mairie au service état civil (le plus simple consiste à vous rendre dans la mairie de votre commune). avec une pièce d'identité.

Elle peut être à l'initiative de la mère, du père ou des deux parents (**reconnaissance conjointe**) et peut être effectuée **dès que la déclaration de grossesse est faite**. Le plus tôt sera le mieux, car ce n'est pas sans conséquence !!!

A quoi sert de reconnaître un enfant de façon anticipée ?

Dans le cas d'un couple de **parents non mariés ou pacésés**, la filiation s'établit automatiquement pour la mère lors de l'**acte de naissance** qui stipule l'identité de la maman. En revanche, pour le père, s'il veut qu'un lien de paternité avec l'enfant soit établi, il faut impérativement effectuer **une démarche de reconnaissance**. Il n'est pas obligé d'en informer la mère ni d'avoir son autorisation.

Concrètement, en cas de souci de la mère (de santé par exemple au moment de l'accouchement), le père sera **le responsable légal de l'enfant**. Autre exemple : si le couple se sépare avant la naissance, le père devra assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'enfant reconnu. Par ailleurs, si le père venait à décéder pendant la grossesse, son enfant pourrait quand même **porter son nom** et le lien de filiation serait établi. Enfin, d'un point de vue pratique, la reconnaissance anticipée permet au père de ne pas se rendre en mairie au moment de la naissance pour le déclarer, ce qui peut constituer un avantage s'il est absent à cette période par exemple.

A savoir : la reconnaissance d'enfant ne s'applique pas aux couples **homosexuels**. Le conjoint d'un parent de même sexe pourra en revanche, s'il le souhaite, entamer **une procédure d'adoption**.

MARIAGES :

Julie CHARLIER et Ludovic RENAULT	Le 12 mai 2018
Julie RATRON et Frédéric BOUJU.	Le 21 juillet 2018



Jean-Claude MURAIL âgé de 72 ans.	Le 12 décembre 2017
Georges CLOCHARD âgé de 98 ans.	Le 25 janvier 2018
Colette BOIDRON veuve LE STRUGEON âgée de 89 ans.	Le 6 février 2018
Jacqueline MASSÉ épouse BERTHONNEAU âgée de 76 ans.	Le 10 mars 2018
Mauricette ROUCHÉ épouse SOURISSEAU âgée de 81 ans.	Le 12 avril 2018
Gilles BOULORD âgé de 78 ans.	Le 5 mai 2018
Marie BOSSIS épouse ALIX âgée de 84 ans.	Le 26 mai 2018
Jean-Claude BARRÉ âgé de 79 ans.	Le 28 mai 2018
Pascal SOUCHET âgé de 57 ans.	Le 13 juillet 2018
Gustave MARTIN âgé de 84 ans.	Le 10 août 2018
Janine MIGNON veuve HÉRAULT âgée de 86 ans.	Le 3 septembre 2018
Jacqueline FORATIER veuve PIERRE âgée de 90 ans.	Le 25 septembre 2018
Michelle LE BEAU veuve MARTIN âgée de 81 ans.	Le 04 octobre 2018
Wilfried DESCANNEVELLE âgé de 35 ans	Le 18 novembre 2018
Yannick DUPONT âgé de 73 ans.	Le 2 Décembre 2018
Antonio AUGUSTO âgé de 86 ans	Le 10 Décembre 2018

Cette année 2 personnes qui se sont investies au sein de la commune nous ont quittés :

- M. Georges Clochard doyen de notre commune et qui a été conseiller municipal pendant 30 ans (15/03/1959 au 19/03/1989).
- M. Gilles BOULORD, Président des Anciens Combattants depuis 2007.

Les élus leur rendent hommage.

incivilités et dégradations

Le grand philosophe grec ARISTOTE dit : « **si les hommes se rassemblent dans les villes pour vivre, ils y restent ensemble pour bien vivre** ».

En 2016 puis de nouveau en 2017 une page était réservée dans le bulletin municipal au rappel des règles de bonne conduite entre voisins et au respect de notre environnement.

Lasse de constater que certains d'entre nous ne souhaitaient pas adhérer à ces règles de bien vivre ensemble, j'ai été amenée à prendre certaines mesures.

Ce fut le cas pour le tri sélectif ou après plusieurs courriers de rappels, j'ai dû prendre la décision de faire appel à la gendarmerie, de dresser PV et transmettre au procureur de la république. Si actuellement ces endroits ont retrouvé un état de propreté satisfaisant il est nécessaire que nous soyons **tous** vigilants pour que cela perdure.

Un arrêté communal sera pris avec effet au 01/01/2019 et affiché en mairie au sujet de la divagation des chiens. Les propriétaires sont donc désormais prévenus des sanctions qu'ils encourront en

cas de divagation de leur animal.

Plusieurs administrés se plaignent auprès de la mairie des aboiements excessifs de chiens. Je rappelle qu'avant de demander au Maire d'agir, il est toujours préférable de régler son différend avec son voisin, d'abord verbalement puis en lui formalisant par courrier. Ce n'est que quand ces **deux** procédures sont demeurées vaines que votre Maire agira dans la limite des moyens qui lui sont donnés par la loi.

Le Code de la santé publique définit une nuisance sonore comme suit : « aucun bruit particulier ne doit par **sa durée, sa répétition** ou **son intensité** porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé ».

LES ANIMAUX

Veillons ensemble au respect du voisinage en évitant les nuisances sonores occasionnées par les animaux (hurlements et miaulements nocturnes et répétitifs...).

Ne laissons pas divaguer les animaux domestiques sur la voie publique : les chiens doivent être tenus en laisse.

Limitons la prolifération des chats en régulant leurs naissances afin d'éviter les risques d'abandon et d'errance sur la voie publique. Les propriétaires d'animaux sont priés de ramasser les déjections.



BRUITS DE VOISINAGE

Afin de préserver la santé et la tranquillité publique, limitons tout bruit gênant, excessif ou répétitif qui peut y porter atteinte (cris d'animaux, musique, outils de nettoyage, bricolage, jardinage...).

Respectons les horaires pour les travaux de bricolage et de jardinage.

les jours ouvrables :8h à 12h et de 14h à 19h

les samedis :9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés :10h à 12h



POINT DE COLLECTE

Respectons le tri sélectif et ne mettons plus aux abords de gros déchets.

DÉCHETS VERTS ET ENTRETIEN DES JARDINS

Il est interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre (feuilles mortes, résidus d'élagage et de tailles, résidus de débroussaillage...)

Ils doivent être déposés en déchèterie.

Attention à la réglementation en vigueur concernant les haies de jardin qui doivent être entretenues et taillées à la limite de la propriété ainsi qu'à 2 mètres de hauteur (si la haie est plantée à moins de 2m de sa limite)



ENLÈVEMENT D'ÉPAVES

La Sté ABC Démolition Auto enlève gratuitement les épaves des véhicules de particuliers.

Tél. 05.49.96.24.78

mail : abcdemolitionautos@club-internet.fr



ENCOMBREMENT DES TROTTOIRS

Les encombrants doivent être déposés en déchèterie.

Pour garantir la sécurité des habitants de la commune, veillons toujours à faciliter la circulation des piétons sur les trottoirs, en respectant l'interdiction de stationner mais également en retirant les poubelles et autres encombrants une fois qu'ils ont été utilisés.

Respectons l'obligation de maintenir le trottoir en bon état de propreté sur toute sa largeur au droit de sa façade.



urbanisme

Quelles démarches entreprendre pour des travaux de construction ou de démolition ?

Pour réaliser des travaux, vous devez déposer votre demande à la mairie de ST LEGER DE MONTBRUN qui l'enregistre puis la transmet au service Urbanisme de la Communauté de Communes du Thouarsais qui va ensuite instruire la demande d'autorisation.

Il existe plusieurs types de demande : les Certificats d'Urbanisme (C.U), les Permis de Construire (PC), les déclarations préalables (DP) et les permis de démolir (PD).

Le Certificat d'Urbanisme :

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Ce document n'est pas obligatoire mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant tout achat d'un bien immobilier.

Il en existe 2 types :

- le certificat d'« **information** ». Il renseigne sur le droit d'urbanisme applicable à un terrain, les limites administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...), et les taxes et participations d'urbanisme.
- le certificat « **opérationnel** ». Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de votre projet de construction, défini sommairement, et il donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain. Le délai d'instruction est de deux mois.



Le Permis de Démolir :

Le permis de démolir est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de démolition respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Une demande de permis de démolir est obligatoire sur la commune de ST LEGER DE MONTBRUN pour toute démolition, **uniquement sur une parcelle située en zone urbaine.**

Dans les autres zones du PLU, aucune demande de permis de démolir n'est nécessaire.

Le délai d'instruction d'un permis de démolir est de 2 mois.

La Déclaration Préalable ou le Permis de Construire : Comment savoir ?

Le type de demande (permis de construire ou déclaration préalable) est à déterminer suivant la nature des travaux et la superficie de la construction.

La superficie du bâtiment est déterminée **en surface de Plancher et en emprise au sol.**

La surface de Plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades. Sont à déduire de la surface de Plancher : L'épaisseur des murs extérieurs, les surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure ou égale à 1.80 mètres,

L'emprise au sol d'une construction est la projection verticale du volume au sol, débords et surplomb inclus, à l'exception des simples débords de toiture.

La Déclaration Préalable :

Elle est notamment exigée pour les travaux suivants :

- travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (exemple : création ou modification des ouvertures, changement des menuiseries, réfection d'une toiture, l'implantation de panneaux solaires.....)
- la construction d'une clôture (que ce soit un mur ou un grillage)
- travaux qui créent entre 5m² et 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. (ex : construction d'un abri de jardin, d'une véranda, d'un préau, d'une piscine, d'un chenil,...)

Info : Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² en **zone urbaine**. Toutefois entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse le seuil actuel de 150 m².

- travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple la transformation d'un bâtiment agricole en bâtiment d'habitation) si celle-ci n'implique pas de travaux. Le délai d'instruction d'une déclaration préalable est de 1 mois.

Votre agence immobilière



**VENTE
ACHAT
LOCATION
GESTION**

**Ce qui est important pour vous,
est essentiel pour nous !**

67, rue de la Trémoille - 79100 THOUARS
Tél. 05 49 96 16 16 www.afi79.fr

Le Permis de Construire :

Il est notamment exigé pour les travaux suivants :

Si les travaux envisagés ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20m². Attention ce seuil est porté à 40 m² en **zone urbaine**. Toutefois, entre 20 et 40 m²

de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 150 m².

A noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse le seuil actuel de 150 m².

Le délai d'instruction d'un permis de construire est de 2 mois.

Besoin d'un conseil pour votre projet ?

N'hésitez pas à contacter le service Urbanisme de la Communauté de communes dont voici les coordonnées :

Maison de l'urbanisme Centre Prométhée 21, avenue Victor Hugo 79100 THOUARS (Tél : 05 49 66 68.68).



Vous pouvez rencontrer si vous le souhaitez, l'architecte conseil.

Il ne se substitue pas à l'architecte indépendant ou au constructeur, mais informe et sensibilise sur la pertinence et la validité du projet.

La maison de l'urbanisme est aussi un lieu d'échanges avec de nombreux partenaires: ABF (Architecte des Bâtiments de France), A.D.I.L (Association Départementale d'Information au Logement), C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), Services Fonciers, pour apporter toujours plus de renseignements et d'idées aux thouarsais dans l'élaboration de leurs projets.

A noter : Si pour la réalisation de vos travaux, vous devez occuper le domaine public (trottoir ou voie de circulation), il est nécessaire de demander auprès de la mairie une permission de voirie, voire même un arrêté de circulation. Le délai pour obtenir cette autorisation est d'environ 3 semaines.



PLUI

J'ai constaté en 2016 que de nombreux administrés ignoraient ou feignaient d'ignorer que tous les travaux de construction (y compris les clôtures) nécessitaient au préalable une demande d'autorisation en mairie.

Suite à ce constat, des informations sur les règles d'urbanisme ont été fournies en page 6 et 7 du bulletin municipal de 2017 puis de nouveau dans le premier exemplaire de la Montbrunoise en juillet 2018.

Or, de nouveau des constructions ont été réalisées sans dépôt de dossier en mairie.

Ces constructions au regard de la loi sont donc illégales. Je leur ai donc demandé de régulariser leur situation. Après instruction de leur dossier par le service urbanisme de la Communauté de Communes, certains administrés se sont vus opposer un refus puisque leur construction n'était pas conforme au règlement du PLUI. Ils devront donc, sous peine de voir leur dossier suivre une voie judiciaire, se mettre en conformité.

Je vous conseille donc avant tous travaux de venir en mairie afin de vous renseigner sur les démarches à entreprendre.

Le Maire

Dans le cadre du PLUI, la Communauté de Communes va organiser des réunions publiques par secteur, afin d'informer la population du nouveau règlement d'urbanisme et le futur zonage qui seront appliqués en 2020. Pour le secteur des Buttes dont ST LEGER DE MONTBRUN fait partie, une réunion publique aura lieu mercredi 30 janvier 2019 à 18h30 à la salle socio-éducative de ST LEGER DE MONTBRUN.



Du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, tous les habitants et organismes du bassin Loire-Bretagne sont invités à donner leur avis sur l'avenir de l'eau.

► **Une consultation sur les enjeux et les pistes d'action pour améliorer la qualité des eaux et prévenir les risques d'inondation**

L'avis du public est attendu sur les enjeux et les pistes d'action pour garantir la qualité de l'eau, la partager dans un contexte de changement climatique, sécuriser l'eau potable, réduire les pollutions, préserver la santé et la biodiversité des milieux aquatiques, prévenir le risque d'inondation.

► **Tous les habitants peuvent répondre au questionnaire en ligne sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr ou en complétant le questionnaire joint dans le présent bulletin, à retourner en mairie.**

Les habitants peuvent aussi faire parvenir une contribution écrite individuelle ou collective à sdage@eau-loire-bretagne.fr. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne - Orléans La Source - accueillera ceux qui souhaitent consulter les documents sous format papier aux heures d'ouverture du public.

► **Les collectivités, les entreprises, les associations, tous les organismes sont également consultés**

Une trame de réponse leur sera proposée pour faciliter le traitement des avis, des observations.

► **Des avis utiles pour préparer la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et la stratégie de gestion des risques d'inondation**

Vos avis permettront au comité de bassin Loire-Bretagne et à l'État de finaliser les enjeux du bassin Loire-Bretagne et de mettre à jour la stratégie pour l'eau et la gestion du risque d'inondation du bassin Loire-Bretagne.

Le médiateur national de l'énergie

UNE INSTITUTION PUBLIQUE POUR ACCOMPAGNER LES CONSOMMATEURS

Connaître les démarches à effectuer quand on déménage, comprendre une facture d'électricité, comparer les offres des 30 fournisseurs d'électricité et/ou de gaz naturel nationaux, agir en cas de coupure d'énergie, utiliser le chèque énergie... Le médiateur national de l'énergie publie sur son site Energie-Info.fr une cinquantaine de fiches pratiques régulièrement mises à jour. Cette institution, créée il y a 10 ans par l'Etat lorsque le marché de l'électricité et du gaz naturel s'est libéralisé, a comme mission d'accompagner les consommateurs dans cette ouverture à la concurrence.

Le médiateur national de l'énergie informe gratuitement, par téléphone ou sur internet, les consommateurs sur leurs droits et démarches en matière d'énergie. Il les aide aussi à régler leurs litiges à l'amiable en cas de différends avec une entreprise du secteur. Après avoir été saisi en ligne ou par courrier, les équipes du médiateur, selon les cas, orientent vers le bon interlocuteur ou cherchent à trouver une solution équitable qui puisse satisfaire les différentes parties prenantes.

« Outre notre rôle d'arbitre, explique Jean Gaubert, médiateur national de l'énergie, nous avons également un rôle politique. J'ai ainsi clairement pris position en faveur de la mise en place de la trêve hivernale ou plus récemment du chèque énergie car l'énergie est un bien de première nécessité auquel chacun doit avoir accès ! ».



Informations pratiques :

- www.energie-info.fr pour les fiches pratiques et le **comparateur des offres** électricité et gaz naturel
- **0 800 112 212** Appel et service gratuits pour poser toutes vos questions
- www.energie-mediateur.fr pour saisir gratuitement le médiateur en ligne

 Carrière - Balayage de voirie TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORT	 Taillage de pierre - Béton armé MAÇONNERIE - CARRELAGE
4, rue du Souvenir - 86120 ROIFFÉ - 05 49 98 76 38	
 37 Marigny Marmande <i>Fabrication d'ENROBÉ froid et chaud. Vente sable, gravier... Béton</i>	 86200 St-Laon <i>Vente de matériaux CALCAIRE, sable, gravier, reprise de déblais</i>

« 100 POUR 1 EN THOUARSAIS »

L'association « 100 pour 1 en Thouarsais » a été créée lors de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2018 à 20h à Thouars.

Le principe : 100 donateurs se regroupent, acceptent de donner 5€ minimum par mois, et permettent ainsi à une famille ou une personne sans abri de louer un logement décent en attendant de retrouver son autonomie

Vous pouvez :

- faire un don mensuel ou ponctuel
- mettre un logement vide à la disposition de l'association, gratuitement ou contre un loyer modéré (300€ maximum)
- héberger une personne chez vous
- être membre de l'association « 100 pour 1 en Thouarsais » ; montant de la cotisation annuelle (nécessaire pour voter) : 5 €

**Contact : Marie-Jeanne Veauvy - 06 72 99 26 70
marie-jeanne.veauvy@wanadoo.fr**

RATEAU FRERES

énergies renouvelables

ENERGIES RENOUVELABLES ■ CHAUFFAGE ■ ELECTRICITÉ ■ SANITAIRE - PLOMBERIE
 SPA ■ TRAITEMENT DE PISCINE ■ ISOLATION DES COMBLES ■ COUVERTURE - ZINGUERIE

Thouars St Varent

4 RUE HENRI DUBOIS **05 49 96 37 84** 2B RTE DE GLENAY **05 49 67 51 14**
WWW.RATEAUFRERES.FR CONTACT@RATEAUFRERES.FR



Univ'hair d'Anaëlle

Coiffeuse Itinérante
Coloriste végétale
Coiffure Mixte

06.85.34.17.67
univhairdannaëlle@outlook.fr
facebook: Univ'hair d'Anaëlle

La coiffure en toute liberté

Suite à la mise en service du parc éolien en novembre 2017, les suivis réglementaires ont été effectués.

L'acoustique :

Deux réceptions acoustiques ont été menées respectivement en mars puis en juin 2018 au niveau des habitations les plus proches du parc éolien. Les résultats ont indiqué que le parc est conforme à la réglementation acoustique. Une opération de maintenance a d'ailleurs été réalisée sur une des éoliennes afin de remettre en place le système dit de « serration » (peigne)

présent sur les extrémités des pales des éoliennes.

L'environnement et le paysage :

Le suivi écologique du parc éolien est assuré depuis la mise en service afin de vérifier que le fonctionnement du parc éolien est cohérent avec la biodiversité présente sur le site.

Les travaux de la mesure paysagère au niveau de la Butte de l'église de Saint-Léger-de-Montbrun menés en partenariat avec la commune ont eu lieu tout au long de l'année.

Notre société restera bien sûr toujours à l'écoute du territoire tout au long de la vie du parc éolien.

Ce lancement d'exploitation du parc éolien a ainsi pu être suivi avec les services de l'Etat.



Depuis sa mise en service, le parc éolien a produit l'équivalent de la consommation de plus de 8000 personnes.

Une nouvelle enquête d'opinion menée par Harris Interactive, en 2018, a défini que **3 Français sur 4 (73%)** ont « une bonne image » à l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Un projet éolien d'extension à l'étude

Depuis Février 2017, nous travaillons à l'étude d'un nouveau projet sur la commune de Saint-Léger-de-Montbrun. La campagne de rencontre des propriétaires et exploitants étant aujourd'hui bien avancée, nous avons décidé de lancer au début du mois de novembre 2018, la phase d'étude écologique. Celle-ci durera au minimum un an avec une présence sur le terrain de spécialistes en écologie.

Dans le courant de l'année 2019, nous démarrerons également les études acoustique, pour connaître les niveaux de bruits existants sur la zone de projet, et paysagère, afin de déterminer la meilleure intégration des éoliennes dans leur environnement proche et lointain.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Tél : 05 55 35 64 12
wpd SAS

7 bd Victor Hugo
87000 Limoges

Elise DESPREZ
Thibault HOCHART



Travaux réalisés

LES TRAVAUX RÉALISÉS CETTE ANNÉE ONT ÉTÉ RÉALISÉS PAR DES ENTREPRISES PRIVÉES ET EN PARTIE PAR LES 3 AGENTS TECHNIQUES DE LA COMMUNE.



- 1 Aménagement du cimetière et du jardin du souvenir : 4731 €
- 2 Aménagement de la butte de Montbrun : 55000 € (estimation)
- 3 Aménagement sécuritaire du stade : 7410 €
- 4 Extension du parking de la salle omnisport : 18946 €
- 5 Poteaux et citernes à incendie : 44028 € dont 30692 € de citernes
- 6 Cour Salle annexe : 8502 € (inclus dans les travaux d'accessibilité)
- 7 Travaux de sécurité routière à Tillé RD 63
- 8 Travaux de sécurité routière à Orbé RD 172
- 9 Table d'orientation implantée à côté de l'entrée de l'église

A tout cela, il faut rajouter les travaux d'accessibilité dans les différents lieux publics (salle socio-éducative, salle omnisport, salle Quéteanu, mairie et église) : 68240 € (estimation), l'éclairage de la salle de tennis de table dans la salle omnisport : 6773 €.

Les travaux de sécurité routière : 176103 € (estimation) dont ceux de Vrères RD 65 qui sont reportés en avril 2019 ont été ou seront réalisés avec le soutien du Département des Deux-Sèvres pour un montant de 45221 €.





Katia EPSTEIN



RECENSEMENT

de la population 2019

www.le-recensement-et-moi.fr



Nathalie ANDOUARD

Sur la commune, deux agents recenseurs ont été recrutés.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,9 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

• **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 31 tonnes de papier en 2018. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Votre habitation a des *problèmes* de fissures ?

VERIFICATIONS PREALABLES

La construction de votre maison est - elle achevée depuis plus de 10 ans ?

NON
▼

Le sinistré doit s'adresser à son constructeur pour la prise en charge de son sinistre par l'assurance décennale de celui-ci.

OUI
▼

Le sinistre est-il pris en charge par l'assurance multirisque habitation ?
A vérifier auprès de votre assureur

La commune est-elle déclarée sinistrée au titre de la sécheresse ? :
Demande à effectuer en mairie l'année N+1 (voir démarche ci-dessous)

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Si vous avez constaté l'apparition ou l'aggravation de fissures sur votre propriété bâtie et si ces dommages sont dus au phénomène de gonflement et retrait des sols suite à la sécheresse qui sévit sur notre territoire depuis plusieurs années, voici la démarche à suivre :

1. Déposer à la Mairie en janvier de l'année N+1, un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de l'année précédente écoulée.

Le dossier se compose :

- d'un courrier adressé à Mme le Maire lui demandant de saisir Madame le Préfet des Deux-Sèvres pour une reconnaissance de catastrophe naturelle sur notre commune au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, en précisant l'année concernée ;
 - de photographies des fissures si vous le souhaitez ;
 - du questionnaire de l'Association des Sinistrés de la Sécheresse sur les propriétés bâties du département des Deux-Sèvres si vous adhérez à l'Association.
2. La Mairie vous remet un récépissé dont vous fournirez une copie à votre assureur qui sera alors informé de votre demande de reconnaissance de catastrophe naturelle déposée auprès de la Mairie.
 3. La Mairie transmet votre dossier à la Préfecture des Deux-Sèvres, dans les jours qui suivent votre dépôt de dossier.
 4. Il faut attendre la publication de l'arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle qui mentionnera les communes reconnues et celles non reconnues en état de catastrophe naturelle, à savoir que cet arrêté est publié un an après l'année demandée et en fin d'année. (exemple : arrêté publié en octobre 2018 pour une demande de reconnaissance de l'année 2017).

La commune est-elle déclarée sinistrée ?

OUI
▼

La mairie vous adresse une copie de l'arrêté.
Contactez votre assureur , au plus tard dans les dix jours suivant la publication de l'arrêté pour la prise en charge de tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie catastrophe naturelle.

NON
▼

Si notre commune n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle, vous devez renouveler tous les ans , en janvier, votre demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle. (Ex: en janvier 2019 pour une demande de reconnaissance de l'année 2018).

Si vous voulez contacter l'Association des Sinistrés de la Sécheresse sur les Propriétés Bâties du Département des Deux-Sèvres (ASSPB79)

Voici les coordonnées du Président :

Mr MORIN Claude, 75 route de Thouars, 79100 Sainte-Radegonde Tél. 05.49.66.05.66.



MES DÉMARCHES à portée de clic !

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

www.ants.gouv.fr

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site :

<https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.

Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie.

En cas de perte, je la déclare en ligne :

Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Le Centre SocioCultuel du Thouarsais et la CAF vous accompagnent dans les démarches en ligne.

**TOUS LES JEUDIS APRES-MIDI,
de 14 h à 16 h au Pôle Anne Desrays à THOUARS**

Contact : 05.49.66.76.40

infos pratiques

Service d'aides-ménagères :



A.D.M.R. – Oiron
05 49 96 54 49



Electricité : SEOLIS

Ste Radegonde des Pommiers
05 49 66 06 08



Service des eaux :

SEVT DE THOUARS
05 49 66 01 06

Déchetteries :

Déchetterie du Grand Rosé :

Du Lundi au Samedi :
8h45-12h15 / 13h45-18h30

Déchetterie de Taizé :

Mardi : 8h45-12h15
13h45-18h30
Samedi : 8h45-12h15

Horaires secrétariat mairie :



Lundi : 16h30-18h30
Mardi : 10h30-12h00
Mercredi : 16h00-18h00
Jeudi : 13h30-15h30
Vendredi : 16h30-18h00

Nos coordonnées :

Tel : 05 49 96 70 01
Fax : 05 49 96 72 01
Mail : mairiesaintlegerdemontbrun79@orange.fr

N° d'astreinte des élus le week-end :

06 80 01 89 59



Notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/stlegerdemontbrun1>

Demande d'aide sociale, d'APA :

Prendre rendez vous avec Katy Martin à la mairie.

Pour rencontrer Madame Le Maire,
prendre rendez-vous auprès du secrétariat.



Portage de repas :

Maison retraite de Oiron
05 49 96 51 12

Assistance Sociale :

Centre Médico-Social
Rue Gambetta à Thouars.
05 49 68 07 33



La bibliothèque
départementale met
gratuitement des livres à
votre disposition à la mairie.

Ordures ménagères :

Collecte : **Mercredi matin**

En cas de jour férié,
collecte le Jeudi matin.

Colonnes d'apport volontaire
dans les villages de Chenne,
Meulle, Orbé, Puyraveau et
Vrères

pour le verre, les papiers, les
plastiques, petits cartons et
l'aluminium.

Accueil de loisirs :

Thouars : Rue de Fleury - Tel : 05 49 68 00 19 - Louzy : Rue du Stade - Tel : 05 49 67 91 46

Pass Jeunes + 10 ans : Centre socio culturel - Adeline JOUFFRIAULT

Email : adeline.jouffriault@thouars-communaute.fr - Tel : 05 49 66 76 40

Possibilité de participation financière de la commune pour les enfants fréquentant les centres de loisirs et la piscine.
Renseignez vous des conditions auprès du secrétariat de la mairie.

LOCATION SALLES TARIF 2019	Caution	Particulier (1 journée)	Association Communale (1 journée)	Association Hors commune	Chauffage Du 01/10 Au 30/04	Prestation Ménage
SALLE SOCIO EDUCATIVE (Capacité 200 personnes)	300 €	180 €	50 € *	230 €	65 €	100 €
SALLE ANNEXE (Capacité 40 Personnes)	150 €	50 €	30 € *	60 €	30 €	Non proposée
ENSEMBLE (Salle Socio+Annexe)	450 €	220 €	80 € *	270 €	85 €	100 €
SALLE QUETINEAU (Capacité 70 personnes)	200 €	80 €	50 € *	90 €	40 €	Non proposée
Acompte à la réservation		50%	50%	50%	50%	

* Gratuite hors week-end et jours fériés.

Le tarif de location de salle est divisé par deux à compter de la deuxième journée consécutive de location.

Pour les associations communales, gratuité d'une location de salle et d'un forfait chauffage par année civile.

Toutes les conditions de location sont à votre disposition à la mairie.

infos pratiques

FORMALITÉS	LIEU	PIÈCES A FOURNIR	COÛT	REMARQUES
Carte nationale d'identité Passeport biométrique	Mairie du domicile pour retirer le dossier CERFA sauf en cas de pré-demande en ligne. Prendre rendez-vous dans une mairie équipée de borne biométrique (Ex : Thouars, Loudun, Airvault, Bressuire,...)	Consultez le site internet : https://predemande-cni.ants.gouv.fr	Information sur le site internet	Les délais pour obtenir un rendez-vous sont plus ou moins longs suivant les communes. Anticipez votre démarche !!!
Carte grise	Faire la démarche en ligne sur le site : https://immatriculation.ants.gouv.fr	Consultez le site internet : https://immatriculation.ants.gouv.fr	Varie en fonction de la puissance et de l'âge du véhicule.	En cas de changement de domicile, l'adresse sur la carte grise doit être mise à jour dans le délai d'un mois.
Permis de conduire	Faire la démarche en ligne sur le site : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr	Consultez le site internet : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr	Information sur le site internet	Pour toute nouvelle demande, renouvellement, perte ou vol.
Autorisation de sortie du territoire d'un mineur	Faire la démarche en ligne sur le site : service-public.fr	En plus de l'autorisation de sortie de territoire : La carte d'identité est obligatoire dans les pays de l'Union Européenne. Le passeport est obligatoire dans les pays hors Union Européenne.	/	Pour assurer la protection des mineurs, une interdiction et une opposition à la sortie de territoire sont possibles en cas d'urgence.
Casier judiciaire	Faire la démarche en ligne sur le site : https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr ou par courrier : Casier judiciaire national 44317 Nantes cedex 3	Consultez le site internet Pour les demandes par courrier, vous pouvez utiliser le formulaire Cerfa n° 10071	/	- Si vous êtes né(e) hors de France, vous devrez joindre un justificatif d'identité recto/verso. - Si vous êtes né(e) à Wallis-et-Futuna, en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française, vous devez vous adresser au greffe du tribunal dont dépend votre lieu de naissance.
PACS	Mairie du domicile ou chez un notaire	Consultez le site internet : service-public.fr	/	Pour toute question juridique, vous pouvez consulter gratuitement un juriste (notaire, avocat ...) en prenant rendez-vous auprès du CDAD 79 qui assure des permanences sur Thouars, Bressuire, Parthenay. Tél. 06.28.97.87.12 Mail : cdad-deux-sevres@justice.fr
Copie intégrale de l'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance ou site : service-public.fr	Indiquer nom, prénom de la personne et date de naissance.	/	Enveloppe timbrée libellée à votre adresse si demande par courrier.
Copie intégrale de l'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage ou site : service-public.fr	Indiquer noms, prénoms des époux et la date du mariage.	/	Enveloppe timbrée libellée à votre adresse si demande par courrier.
Copie intégrale de l'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile ou site : service-public.fr	Indiquer nom, prénom de la personne et date du décès.	/	Enveloppe timbrée libellée à votre adresse si demande par courrier.
Listes électorales	Mairie du domicile ou site : service-public.fr	Copie d'une pièce d'identité, Copie d'un justificatif de domicile.	/	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste. Inscription possible toute l'année jusqu'au 6 ^{ème} vendredi précédant le 1 ^{er} tour du scrutin.
Duplicata du livret de famille	Mairie du lieu du mariage ou Mairie du domicile qui transmettra la demande	Noms, prénoms des époux, la date et lieu du mariage, la date et lieu de naissance des enfants.	/	En cas de perte ou de séparation des époux.
Recensement militaire à partir de 16 ans	Mairie du domicile ou site : service-public.fr	Pièce d'identité Livret de famille Pour une démarche en mairie, la personne exerçant l'autorité parentale doit être présente	/	Obligatoire pour tous les jeunes ayant atteint 16 ans.
Certificat d'urbanisme	Mairie	Toute personne intéressée par un terrain.	/	Se renseigner en mairie.
Permis de construire (PC) ou déclaration préalable (DP)	Mairie	Dossier PC si travaux de + de 20 m ² Dossier DP si travaux de - de 20 m ²		Pour toutes constructions ou modifications de l'existant.
Stock et récolte de vins	Faire la démarche en ligne sur le site : pro.douane.gouv.fr	La déclaration de stock n'est pas obligatoire pour un stock de moins de 10 hl. La déclaration de récolte n'est pas obligatoire pour une surface exploitée de moins de 10 ares.	/	Déposer votre déclaration en ligne sur le site PRODOUANE.
Concession dans le cimetière communal	Mairie	Les demandes sont à effectuer auprès du secrétariat de la Mairie.	Tarif 2019 : 150 € pour 30 ans.	Tarif 2019 : Cavurne : 400 € pour 30 ans.

IMPORTANT !

Identification des frelons



Aucune région ne sera épargnée même au nord de la Loire. Cela va en empirant chaque année. Leur progression atteint maintenant la Belgique et les Pays Bas.

En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre le fléau.

En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver, car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent. Seule les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc...

Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter.

C'est à ce moment que nous pouvons agir. En disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

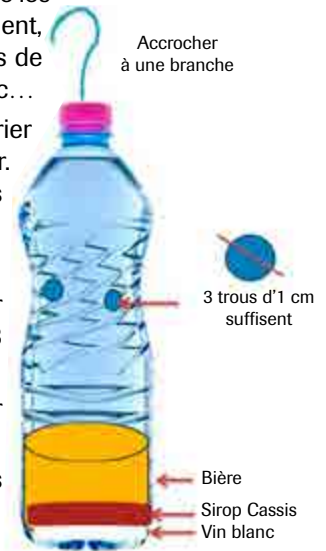
1 reine = 2 000 à 3 000 individus...

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de **1/3 de bière**, **1/3 de vin blanc** (pour repousser les abeilles) et de **1/3 de sirop de cassis**.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril. Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid...

Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts, sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

L'an passé avec 1 seul piège à DAX (40)... 72 reines ont été éliminées...



Collecte des déchets : un service uniformisé et optimisé

Le service déchets ménagers qui avait connu peu de modifications depuis la mise en place de la collecte sélective en 2000, va proposer de nouveaux services à ses usagers pour l'année prochaine. L'idée étant d'uniformiser et améliorer le fonctionnement actuel, en garantissant de meilleures conditions de travail aux agents, et en cohérence avec la politique environnementale de la collectivité. Cette réforme s'articule autour de l'extension des consignes de tri plastiques qui va permettre de recycler les pots de yaourts, les films, les barquettes et tous les sachets en plastique. La poubelle ordures ménagères va être considérablement réduite. **Ainsi, chaque foyer va se voir doté de deux containers**, un grand pour les emballages et un plus petit pour les déchets ménagers, dont les volumes seront adaptés à la taille du foyer et qui **seront collectés tous les 15 jours**. Le centre ancien de Thouars, compte tenu des difficultés de stockage et de collecte, sera quant à lui desservi en conteneurs enterrés. Afin d'accompagner au mieux ces changements d'habitudes, des personnes mandatées par la collectivité passeront dans chaque logement pour donner toutes les informations nécessaires.

Trop de gros cartons bruns déposés dans le papier

Un habitant de la Communauté de Communes trie en moyenne 21 kg/an de papiers, journaux, magazines, enveloppes... En 2018, des livraisons de papier destinées au recyclage ont été refusées par les repreneurs à cause d'une quantité trop importante de gros cartons marrons. Ces derniers perturbent fortement le recyclage car ils sont trop épais et trop colorés et abaissent considérablement la qualité du papier en sortie d'usine. Aussi, il est rappelé que ces cartons doivent être déposés en déchèteries, et à cet effet, un autocollant a été positionné sur les colonnes de tri papier.

Covoiturage en Thouarsais !

Afin de faciliter vos déplacements par le covoiturage, la Communauté de Communes met à disposition un groupe d'échanges Facebook : « Covoiturage en Thouarsais ». Que vous soyez passager ou conducteur n'hésitez pas à rejoindre ce groupe pour proposer ou rechercher des trajets de courtes et longues distances. Pour accompagner cette pratique, trois aires de covoiturage ont été aménagées. Vous pouvez les retrouver sur :

<https://www.thouars-communaute.fr/TER-RDS-Covoiturage>

Que ce soit ponctuel ou régulier, ayons le réflexe de covoiturer !



T'SOLID'R

Déplacez-vous facilement en Thouarsais !

Un dispositif de **TRANSPORT SOLIDAIRE** ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes du Thouarsais

→ **06 44 23 27 88**
www.thouars.csc79.org

La Communauté de Communes propose à ses habitants un service pour faciliter leurs déplacements : un service de transport solidaire. Il a pour objectif de limiter l'isolement dû au manque de moyen de transport et d'aider les personnes financièrement.

Ce dispositif basé sur la solidarité et le volontariat permet de développer les échanges et le lien social entre les habitants en complément de l'offre de transport en commun existante (RDS, comm'bus...). Pour cela, un chauffeur bénévole propose de donner un peu de son temps pour emmener une personne à un rendez-vous, faire ses courses, aller à un entretien d'embauche... par exemple.

Vous habitez la communauté de communes du Thouarsais, vous n'avez pas de moyen de locomotion (définitif ou temporaire) vous êtes intéressé par la démarche ? Ou vous avez un peu de temps libre et êtes prêt à aider les habitants de votre territoire ?

NOUVEAU PLANNING DES RENCONTRES

Une rencontre par mois au plus proche de chez vous !

- Pour apprendre à vous connaître en toute convivialité
- Pour communiquer sur vos disponibilités
- Pour vous inscrire ou pour rejoindre l'équipe de bénévoles
- Pour échanger entre et avec les bénévoles
- Pour faire un retour sur vos expériences ou simplement pour nous dire bonjour

Centre Socio-culturel du Thouarsais
 05 49 66 76 40 / 06 44 23 27 88
t.solaire79@gmail.com
 7 rue Anne Desrays
 79100 THOUARS

EN THOUARSAIS, TOUS EN T'Vélos

Envie de ...

Découvrir le Thouarsais autrement...

Partez à la découverte du Thouet, étape incontournable de la Vélo Francette. Profitez des boucles vélo pour sillonner la plaine thouarsaise, traverser vignes et ponts et découvrir un patrimoine insoupçonné.

Tenter l'expérience « Vélo » pour aller au boulot...

Expérimentez une autre façon de se déplacer au quotidien, pour se rendre au travail, faire des courses...

La Communauté de Communes du Thouarsais et ses partenaires vous proposent de louer des vélos ou vélos à assistance électrique avec T'Vélos.

CONDITIONS DE LOCATION

Contactez les loueurs pour connaître les disponibilités des vélos et les horaires d'ouverture.

Complétez et signez le contrat de location auprès du loueur.

Règlement par chèque, carte bancaire ou espèces.

Dépôt d'une caution par chèque (non encaissée) :

- ▶ 400€ pour un vélo
- ▶ 1200€ pour un vélo à assistance électrique



VOUS ÊTES PRÊTS, EN SELLE AVEC T'VÉLOS !

OÙ LOUER UN T'Vélos ?

Avant toute location, contactez les loueurs pour réserver votre vélo.



TARIFS T'Vélos		
Durée	Vélo	Vélo à assistance électrique
Tarification de mai à octobre		
1/2 journée	5€	8€
Journée	8€	13€
Semaine	15€	25€
Mois	30€	50€
Tarification de novembre à avril		
Semaine	10€	20€
Mois	20€	40€
3 mois	50€	100€

- 1** **HÔTEL DE LA GARE À THOUARS**
Fermeture du 11 au 26 août
Tél. : 05 49 66 20 75
- 2** **OIRON GARAGE À OIRON**
Ouvert du lundi au samedi midi
Tél. : 05 49 96 54 15
- 3** **ADILLONS VACANCES À LUCHÉ-THOUARSAIS**
Ouvert du mardi au dimanche matin
Tél. : 05 49 96 74 88
- 4** **AU MARCHÉ D'ANNIE À SAINT-VARENT**
Ouvert du mardi au dimanche matin
Tél. : 05 49 96 31 49
- 5** **BASE DE LOISIRS DE LA BALLASTIERE À SAINT-MARTIN DE SANZAY**
Ouvert du mardi au dimanche matin de mi-juillet à mi-août
Hors saison : du lundi au samedi midi
Tél. : 05 49 67 72 92
- 6** **CHEZ FANNY À MASSAIS**
Ouvert du mardi au samedi de 7h30 à 21h
Ouvert dimanche et lundi de 7h30 à 13h.
Tél. : 05 49 96 23 31

Location de vélos Location de vélos à assistance électrique

GROUPE SCOLAIRE 1.2.3. SOLEIL RPI ST Léger de Montbrun/ ST Martin de Mâcon

• Coordonnées de l'école :

Groupe scolaire 1.2.3. soleil
1 impasse des terres fortes
Vrères
79100 ST Léger de Montbrun
Tél. 05.49.96.70.26
Mail : ce.0791178B@ac-poitiers.fr

• Projet pédagogique :

Les classes travailleront cette année sur le jardin et la nature.

Ainsi à travers différents projets (lectures, arts, sciences...), ils aborderont les enjeux du développement durable.

Certaines classes bénéficieront au printemps de séances, avec un intervenant de la communauté de communes du Thouarsais, sur un projet jardin.

Les CE2, CM1 et CM2 iront à la montagne lors d'une classe découverte à St Lary Soulan dans les Pyrénées du 10 février au 15 février 2019.

La liaison école-collège se poursuit à travers différents projets, avec les élèves de CM2 et des classes de 6^{ème} du collège Jean Rostand.

• Equipe pédagogique

PS/MS	Fabienne BARANGER ATSEM : Isabelle BERTHONNEAU
MS/GS	Virginie PESSEREAU et Nadia JUILLET (mardi) ATSEM : Maryline STOQUERT
CP/CE1	François PRIMAULT et Nadia JUILLET (vendredi)
CP/CE1	Christophe PAULIN
CE2/CM1	Stéphane DUPRÉ (Directeur) et Nadia JUILLET (jeudi)
CM1/CM2	Pascal LACROIX

La participation au concours du kangourou des mathématiques et des projets littéraires avec la sélection du Prix des incorruptibles sont reconduits.

Des activités sportives seront proposés aux enfants lors de rencontre USEP et de projets pédagogiques natation, judo, rugby, escalade et vélo.

Les classes de CP/CE1 CE1/CE2 CE2/CM1 et CM1/CM2 bénéficieront d'un spectacle au théâtre de Thouars.

Au cours de l'année 2017-2018 plusieurs projets ont été menés, voici quelques photos les concernant.



Sortie à Nantes



Sortie à Angers

Tout renseignement concernant les inscriptions à l'école, la cantine, le car ou les APS est à prendre auprès du secrétariat du SIFUP installé dans la direction de l'école les lundi, mardi, vendredi de 8h à 12h et le mercredi de 9h à 12h.

**Pour contacter le SIFUP : 05 49 68 04 90
sifup123soleil@orange.fr**

Suivez toute l'actualité de l'école et du SIFUP sur le site Internet de l'école :

<http://sites79.ac-poitiers.fr/st-leger-de-montbrun/>



APE St Léger de Montbrun St Martin de Macon



Composition du bureau :

- Président : Maxime GOBIN
- Vice-présidente : Séphora FAUCHER
- Trésorier : Mickaël PRUDHOMME
- Vice-trésorière : Thomas CATEL
- Secrétaire : Céline GUERIN
- Vice-secrétaire : Adeline DESIDERIO
- Responsable achats : Isabelle VIOLLEAU,
Fabien BIGAUD
- Responsable boissons : .. Etienne BODY

Comme chaque année, l'association des Parents d'Élèves du RPI de Saint Léger de Montbrun et Saint Martin de Macon se réunit et se mobilise afin de mener des actions qui permettront aux enseignants de disposer de moyens financiers.

Ces moyens servent, à l'école, à mettre en place des activités pour nos enfants, à acheter du matériel ou des jeux, si besoin et ils servent également à l'association pour organiser les fêtes diverses et variées.

Cette année sera marquée par le voyage en classe de neige du mois de février.

Suite aux diminutions de subventions des collectivités, l'association financera 10 000 Euros pour permettre aux enfants de la commune de partir.

Nos manifestations reçoivent un franc succès grâce à vous, c'est pourquoi nous remercions vivement les parents et les habitants pour leur soutien et contribution tout au long de l'année.

Dates à retenir : **Marché de Noël** le 15 décembre 2018 à l'école, **Vente de saucisson** en janvier 2019, **Fête de pâques** à Macon le 7 avril 2019, **Marché de printemps** à Orbé le 5 mai 2019, **Fête des écoles** à Macon le 22 juin 2019, **Concours de palet/pétanque** à définir.

Tout le bureau vous souhaite une excellente année 2019

AIRVAULT Siège social

PARTHENAY

ST-VARENT

Habilitation N°95-79-022

Services Funéraires et Marbrerie

Samuel CRON

05 49 70 05 05

39 bis, rue de la Gendarmerie - 79600 AIRVAULT
130, av. du Président Wilson - 79200 PARTHENAY
31, av. de la Gare - 79330 SAINT-VARENT



24h/24
7/7

Centre Funéraire LEYLAVERGNE
Route de Saumur - Ste Verge - 79100 THOUARS

Tél. 05 49 96 37 37
cfleylavergne.vincent@orange.fr



LES AMIS DE LÉO

L'association les amis de Léo de Saint Léger de Montbrun a 1 an.

Notre marché de la fête des mères n'a malheureusement pas eu le succès que nous espérions, mais nous ferons mieux en 2019. Le 12 mai il y aura un deuxième marché de la fête des mères associé à un vide grenier.

En 2019 avec la complicité du foot, nous organisons le tournoi inter à Saint Léger de Montbrun (la date reste à définir). Ce tournoi a été remporté par notre équipe cette année à Saint Léger de Monbrillais.



L'association recevra nos amis des Saint léger de France et d'ailleurs en 2022 pour une Assemblée Générale.

Le prochain grand rassemblement se déroulera à Saint Léger de La Martinière (à côté de Melle) le week-end de la pentecôte. Si vous voulez nous accompagner contactez moi.

Si vous voulez connaître un peu mieux les Saint Léger, allez voir sur le site les amis de Léo, vous verrez l'esprit de convivialité, la fête et les différentes visites que nous pouvons faire lors de nos rencontres.

Je reste à votre disposition.

Valérie Renault 06 30 70 13 90
valerie1971.renault@orange.fr
www.stleger.info



REPAS DES AÎNÉS

Plus de 50 personnes ont participé au traditionnel repas dansant des Aînés organisé par la commune le samedi 27 octobre et préparé par le Traiteur « O Délices du Boucher ». Le repas a été très apprécié. L'animation musicale a été assurée par l'orchestre « Flash Musette ». Malgré le peu de convives, Vanessa et Damien Roy ont assuré comme à l'habitude une ambiance festive pour les Aînés de notre commune qui profitent de cette soirée pour se retrouver, danser... et qui sont repartis enchantés.

Merci pour votre participation.





Maison MUREAU

Artisan Charcutier Traiteur

BRESSUIRE
Sous les halles,
le mardi et samedi

THOUARS
Sous les halles,
le mardi et vendredi

39, rue Rabelais - **THOUARS**
05 49 66 04 46
www.charcuterie-mureau.com

SPECIALISTE DES ENERGIES RENOUVELABLES

35 ans d'expérience



MIGEON B.

S.A.R.L.

Tél. 05 49 66 27 31
ST-JEAN DE THOUARS
contact@migeonb.fr
www.migeonb.fr

- Climatisation
- Chaudière bois
- Pompe à chaleur
- Chauffe-eau solaire
- Chaudière fioul et gaz
- Dépannage - Entretien
- Electricité - Sanitaire



le comité des fêtes

L'année 2018, pour le Comité des Fêtes, a été l'occasion de s'interroger sur le bilan de nos activités.

Pour ce qui est de notre soirée spectacle, animée par l'humoriste « Cabochard », du fait du nombre très faible de spectateurs, nous avons décidé de ne pas réitérer ce genre de manifestation en 2019.

Au mois de Juin, sous une météo agréable, les randonneurs ont pu apprécier les charmes de notre commune et les mets proposés tout au long du parcours. Nous vous attendons encore plus nombreux l'année prochaine.

La soirée repas du 13 juillet, animée par Maxime GOBIN et avec la participation de la mairie, s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Pour fêter la nouvelle année, nous organisons notre réveillon de la St Sylvestre servi par le RELAIS des 2 TOURS et animé par Maxime GOBIN et sa chanteuse Gwénaëlle REIGNER.

Manifestations de l'Année 2018

28 Juin : Randonnée gourmande semi nocturne

13 Juillet : Repas organisé par le Comité des Fêtes

31 Décembre : Réveillon de la St Sylvestre



Composition du bureau

Président :BARANGER Jean Michel

Vice présidente :BARIN COTILLON Dominique

Trésorière :BEAUCHESNE Chantal

Secrétaire :VOLLEAU Annick

Membres : DOUET Alain, ARNOUX Nadine et Pascal, GUÉNÉCHAULT Fredy, MARTINEAU Elodie, CARTIER Jack, BEAUCHESNE Pierre, VOLLEAU Christian, BARANGER Jeanine, ARNAULT Pascale et Christian, BARIN COTILLON Xavier.

*Le Comité de Fêtes vous souhaite
une bonne année 2019*



Notre Association n'est :

-ni sportive ...quoique !

-ni culturelle...quoique !

-ni militaire ...affirmatif !

Notre centre d'actions : CHO TIPER

Usine de traitements de déchets industriels banals et solides avec production d'électricité et de vapeur

PREMIÈRE MONDIALE

Notre objectif :

- préserver un environnement sain en milieu thouarsais.
- anticiper, prévenir, et ainsi éviter les nuisances potentielles pour les populations et territoires.

Nos principes :

- Notre expérience en installations chimiques classées, leurs fonctionnements, leurs nuisances potentielles nous conduisent à être et rester VIGILANTS.

Nos principales réussites à ce jour :

- Les eaux de process - 3 mètres cube/heure -24h/24, 7j/7 - n'iront pas à TILLE.

Le traitement des eaux de process, entièrement repensé lors de l'Enquête Publique complémentaire, se traduira par : 6000T/an de déchets dangereux et 1000T/an en déchets non dangereux. Ces volumes sortiront de notre milieu thouarsais chaque année pour aller en centres spécialisés adéquats.

Les eaux purifiées et contrôlées en continue, rejoindront le Thouet, via le réseau d'eaux pluviales de l'hôpital.

- Suppression de la torchère - installation certainement mal vécue au quotidien, par les habitants.

Notre bureau :

Président :Jean-Paul Montibert

Secrétaire :Raoul Lelaure

Trésorier :Eric Brémand

Vous invite à le rejoindre pour augmenter ses compétences.

Mail : avete79@gmail.com

Cotisation symbolique : 2€/an mais nous comptons sur votre générosité.

us Vrère



Composition du bureau

Président : SORIN Grégory
Vice-présidents : LHOMEDET Daniel et DOUET Jimmy
Trésorier : LHOMEDET Jérôme
Trésorier adjoint : BOILEVE Frédéric
Trésorier suppléant : DUVEAU Florent
Secrétaire : PETIT Jean-Jacques
Secrétaire adjoint : REIGNIER Yoann
Secrétaire suppléant : JEVAUD Eddy

Saison 2017-2018

L'équipe fanion termine 3^{ème} de son championnat de 2^{ème} division. L'équipe 2 après une période compliquée à la mi-saison accroche la 5^{ème} place. Pour la 1^{ère} fois dans la 5^{ème} division nouvelle formule, notre équipe 3 a accédé au 1^{er} niveau en Janvier et s'est bien comportée en 2nde partie de saison. Nos « 18 ans » remportent leur championnat départemental.

Saison 2017-2018

Cette saison est la saison du changement !

Deux de nos voisins quittent l'ENE, nous continuons à 3 clubs (Lutaizien, Brion et Vrère) et engageons des équipes dans toutes les catégories. Jérôme Lhomedet et Emilie Jeanneau en sont les responsables techniques et administratifs.

Nous ouvrons nos portes au football féminin. Nous engageons 2 équipes : 1 en U14/U17, l'autre en senior. Les matchs à domicile se dérouleront le samedi à 16h pour les jeunes et à 18h30 pour les seniors. Fierté pour le club, nous espérons que les filles trouvent leur bonheur sur le terrain et dans notre association.

Changement aussi chez les seniors masculins. L'effectif, dense, est très rajeuni puisque 20 jeunes rejoignent le groupe.

Garry Rogeon remplace Nicolas Drault à la tête du groupe réserve. Il sera assisté de Gilbert Prouteau et Yves Charrault. Simon Médéric reste l'entraîneur principal. Sullivan Delaveau et Vincent Pélisson responsable du groupe D5.

Nouveauté chez les gardiens : l'arrivée au club de Laurent Astier va leur permettre de progresser dans leur domaine.

Vie du club

Nous avons le plaisir d'annoncer la venue au club de Corentin Moulière, 20 ans. Il passera son concours d'arbitrage en Décembre à Poitiers. Laurent Lemaître continue de représenter le club cette saison.

Le club remercie la quarantaine de dirigeants et bénévoles qui s'impliquent semaines et week-end pour le bon fonctionnement de l'association, la municipalité pour l'entretien des terrains et des abords du stade et les sponsors qui nous aident financièrement. Nous avons besoin de tous pour renforcer et améliorer l'attractivité de notre association.

Dates à retenir pour 2019

Samedi 12 Janvier :Concours de belote
 Samedi 16 Mars :Bal
 Mercredi 8 Mai :Tournoi de sixte

www.facebook.com/US-Vrère

<http://club.quomodo.com/usvrere>

*Le club de l'Us Vrère vous souhaite
une bonne et heureuse année 2019*

BUT

THOUARS
Route de Saumur
Tél : 05 49 68 17 08

but.fr VOUS ÊTES BIEN CHEZ BUT

RC : 667 280 176

tennis club

Saint-Léger-de-Monbrun / Louzy

UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE !

3 championnats, 3 titres !!!

Depuis sa création en 1983, jamais le club n'avait obtenu de tels résultats.

C'est, en décembre, dans la catégorie + 35 ans, que l'équipe a conquis son 1^{er} titre de la saison. En 7 rencontres (4 victoires, 2 nuls et une seule défaite), elle a remporté le Championnat Départemental de Pré-Régionale.

Chez les Seniors, avec l'arrivée au club de Louis Faucher renforçant l'équipe 1, l'objectif principal était la montée de l'équipe 2 en 1^{ère} Division, après son échec frustrant de l'année passée.

Au terme d'un championnat parfait (6 victoires en 6 rencontres, 23 matchs gagnés contre un seul perdu !), elle terminait 1^{ère} de sa poule et, cerise sur la gâteau, s'offrait le titre départemental de 2^{ème} Division.

Dans le même temps, ne voulant pas être en reste, l'équipe 1 réalisait elle aussi un parcours de haute volée avec 7 victoires en autant de rencontres !!! En finale contre Souché, au bout du suspense, elle arrachait également le titre départemental de Pré-Régional.

Frédéric, Louis et Etienne FAUCHER, Christophe CHATRY, Olivier DURDON, Eric JACQUET, Baptiste LETANG, David BRÉGEON et Pascal LACROIX sont les joueurs qui ont permis au club d'ajouter de nouvelles lignes à son palmarès.

Louis FAUCHER s'est aussi illustré dans le Tournoi Interclubs du Thouarsais, en remportant le tableau 3^{ème} Série.



Tarif des licences 2019 :

18 ans et moins : 33 €

Etudiants, demandeurs d'emploi : 44 €

Autres : 56 €

Entraînements à la salle omnisports de Vrères :

- le mercredi, de 18h à 22h.

- le vendredi, de 18h à 22h.

Lors de l'Assemblée Générale du 21 septembre, le Bureau a été reconduit :

Président : Pierre FAUCHER

Vice-présidente : Thérèse PIRAUDEAU

Secrétaire : Pascal LACROIX

Trésorier : Pascal LACROIX

Membres : David BRÉGEON, Christophe CHATRY, Eric JACQUET, Frédéric FAUCHER, Baptiste LETANG, Olivier DURDON

acca

Saint-Léger-de-Monbrun

Composition du bureau

Président : BOULORD David

Vice-président : FORATIER Hervé

Trésorier : RENAULT Patrick

Secrétaire : RICHARD José

Membres : ARNOUX Pascal,
BERTHONNEAU Christophe,
BOULORD Frédéric,
CAILLER Fabrice, DELAVAUULT Jean-Luc,
GOBIN Christophe, GRIVAULT Anthony,
JOUBERT Pierre, MERCERON Laurent

Sociétaires saison 2018/ 2019 : 150

Dates à retenir :

- Assemblée générale : le 23 Juin 2019

Bonne et heureuse année

2019



amicale des agriculteurs

L'année 2018 se termine sans grand changement. Notre nombre d'adhérents reste stable (une centaine).

Le concours de petits palets du mois d'avril a attiré un grand nombre de joueurs.

L'intégralité des bénéfices de cette journée a servi au réaménagement des toilettes.

Nos concours de belote, boules et palets sont toujours aussi populaires et de plus en plus d'adeptes viennent nous y rejoindre.

Le bureau reste inchangé.

**L'amicale vous souhaite à toutes et à tous
une bonne et heureuse année 2019**



ping-pong club Saint-Léger-de-Monbrun



Président :THOMAZEAU HENRI
Secrétaire :GALARD SOPHIE
Trésorier :FONTALIRAND WESLEY

Comme l'année dernière deux équipes ont remporté le titre départemental dans leur division : la PR et la D4.

Pour la saison 2018-2019, le nombre de licenciés est stable l'arrêt de plusieurs joueurs fut compensé par l'arrivée de deux recrues et la venue de trois jeunes. Le club comptera cinq équipes comme la saison dernière, Une régionale (R3), une promotion régionale(PR),deux départementales 1 (D1) et une départementale 3 (D3).

L'objectif est le maintien pour toutes les équipes, mais avec un espoir pour la D3 d'accéder à la D2.

Les entraînements (comme les rencontres) ont lieu à la Salle Omnisports de Vrères, dans de très bonnes conditions de jeu :

le mardi de 18h à 20h30

le vendredi de 20h30 à 23h30

Nous avons également une école de tennis de table (séance réservée aux jeunes joueurs) encadrée par Henri THOMAZEAU qui a lieu le mardi de 18h00 à 19h15.

Comme l'année écoulée, le mercredi de 16h00 à 18h00 une séance d'entraînement dirigée, ouverte à tous les licenciés qui le souhaitent, est animée par Sébastien Gatard.

Pour tout renseignement complémentaire,

veuillez contacter Henri THOMAZEAU au 05 49 96 78 12

Site du comité 79 de tennis de table :

<http://cd79fft.cc-parthenay.fr/>

Site de la ligue Nouvelle Aquitaine

<http://www.lnatt.fr/>



ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT SERVICES

Aeos

GAURIT

VIDANGE • ASSAINISSEMENT • COLLECTE DECHET

Intervention rapide : 06 08 88 16 66

6, rue des terres fortes - MAGÉ - 79100 LOUZY
Tél. 05 49 68 09 95 - Fax : 05 49 66 04 89 - aeos.gaurit@orange.fr

union fédérale des anciens combattants et victimes de guerres des Deux-Sèvres

Composition du bureau :

Vice-Président : Henri FAJOUX

Trésorière : Josiane FAJOUX

Secrétaire : Jean-Michel COUSIN

Membres du bureau : Gérard POIREAULT ; Guy PETIT



Malgré les décès en 2017, l'effectif reste stable (32) :

- AFN : 17
- OPEX : 1
- Veuves : 10
- sympathisants : 4

Cette année fût particulièrement marquée par le décès de notre président Gilles Boulord et du président départemental Joël Fayada. Sincères condoléances à leurs familles respectives.

La prochaine assemblée générale de la section aura lieu le 25 janvier 2019 à la salle annexe.

le club nous tous



Nouveauté dans notre club : un véhicule est à votre disposition tous les jeudis pour 1€ (aller/retour).

Les aînés se réunissent tous les jeudis pour des activités (dont la belote/ou tout autre jeu) de 14h à 18h salle Quétineau.

Actuellement nous sommes 25 personnes (dont 20 de la commune)

Activités 2018

Repas le 4 Janvier

Repas de printemps le 20 Mai

Pique-Nique à Varranes le 2 Août

Concours de belote le 15 Septembre

Repas de Noël le 13 Décembre

Activités 2019

Concours de belote le 11 Mai

Concours de belote le 28 Septembre

Deux voyages (à définir)

Les repas pour l'année restent eux aussi à définir.

Pour toute inscription ou autre renseignement, contacter Mr Teston Lionel au 05.49.66.37.89

Le bureau vous souhaite tous ses vœux pour l'année 2019

club de gym volontaire montbrunoise



Composition du Bureau

Co-Présidentes : Michèle LACROIX
Liliane BROSSARD
Marcelle BROSSARD
Marylène SAUVESTRE

Trésorière : Céline ROUSSEL

Secrétaire : Annie BELLIARD

Membres : Anne-Marie Augéard, Chantal Beauchesne,
Laurence Berthelot, Céline David, Annie Leclerc,
Eveline Manceau, Brigitte Merceron-Biondi,
Mauricette Parent, Claudie Pichard

Tarif de la Licence

69 € / 1 séance par semaine (64 € pour les -18 ans)

81 € / 2 séances par semaine (76 € pour les -18 ans)

91 € / 3 séances par semaine (86 € pour les -18 ans)

2 séances de découverte gratuites

Cette année 2018 a été significative pour notre club car lors de l'assemblée générale de juin, quatre personnes ont été élues pour assurer la présidence. Céline David ayant souhaité se retirer après deux années de bons et loyaux services, merci à elle, sans qu'il y ait de postulantes pour l'après.

Cette solution de direction à plusieurs têtes a satisfait tout le monde pour plusieurs raisons : notre club pouvait perdurer et la répartition de la charge rassurait un bureau vieillissant.

Notre nombre de licenciées se maintient avec une bonne activité au niveau de la gym douce. Les cours, toujours assurés par notre dynamique Laurence, sont variés et très

bien préparés. Nous avons eu une initiation au 'pilate', méthode qui développe les muscles profonds et améliore la posture. Bon retour !

2018, année du rallye pédestre organisé par Marylène Sauvestre, Marcelle Brossard, Aline Pierre, Anne-marie Augéard et Janine Auneau. Belle journée qui a rassemblé plus de 65 personnes dont plusieurs familles avec leurs enfants et beau parcours qui nous a fait passer la « frontière » avec la Vienne puisque nous avons visité le village de Curçay et ses environs. Vous pouvez voir sur la photo qu'à la pause, nos hommes ont été mis à contribution pour tricoter. Aucun des participants n'a réussi à faire quelques points.

Dans deux ans, Brigitte Merceron-Biondi et Christine Tétrault auront la joie de planifier le prochain rallye.

Notre démonstration du travail de l'année s'est déroulée, comme tous les ans, au mois de juin. Quelques enchaînements de step, des minis séances de gym tonique et gym douce sous les yeux d'un public tout acquis. Et final autour du verre de l'amitié et d'un buffet alléchant.



Quatrième année que notre club organise sa randonnée pédestre en octobre et à chaque fois le soleil est au rendez-vous. Trois parcours au choix (6, 13 ou 18 km) et 257 marcheurs dont une dizaine d'enfants sur la ligne de départ. Cette année nous avons organisé une tombola avec de nombreux lots.

C'est un moment important pour le club, qui nécessite la mobilisation de beaucoup de monde dans des domaines aussi variés que l'administratif, la sécurité, la publicité, l'intendance ou la décoration.

Du succès de cette journée dépend le maintien de notre club.

Prochaine randonnée le dimanche 20 octobre 2019.

L'AGV vous souhaite un Joyeux Noël et une excellente année 2019.



les mordus du théâtre

Quelques photos pour vous remémorer notre dernière pièce « Café des sports » qui a réuni près de 300 personnes lors de nos 3 représentations.

En 2019, nous jouerons une pièce de Bruno Charles Lugan « Faites comme chez vous ». Dans cette comédie déjantée, sur fond d'enquête policière, une famille extravagante se retrouve au centre d'une affaire de trafic d'œuvre d'art... pour le meilleur et pour le pire...

Les représentations auront lieu à la salle socio-éducative de Vrères les vendredi 22 et samedi 23 mars à 20h30 ainsi que le dimanche 24 à 15h30.



déco-village

L'atelier initialement basé sur la vannerie a étendu son activité à la couture, le tricot et la broderie. L'association s'est également dotée d'un site internet où chacun pourra découvrir les réalisations des adhérents et pourquoi pas donner à d'autres l'envie de nous rejoindre.

Malgré cette évolution le but de l'association reste d'être un lieu d'échange pour rompre la solitude et le plaisir de se retrouver entre amis.

Les ateliers ont lieu à l'ancienne école d'ORBE de 14h00 à 17h00 le lundi pour la vannerie et le vendredi pour la couture, tricot, broderie (sauf vacances scolaires)

VEenez NOUS REJOINDRE

Contacts :

M^{me} Beauchesne Chantal.....05 17 32 18 20

M^{me} Gendron Bertille06 81 33 03 58

M. Cartier Jack.....05 49 66 22 45

deco.village@free.fr

www.decovillage.e-monsite.com



Une page de l'histoire de notre commune :

Au château de Rigny vécut une comtesse au destin tragique.



4 mai 1897 :

Installée au château de Rigny près de St Léger de Montbrun, la châtelaine meurt dans l'incendie du Bazar de la Charité.

Née à Tours en 1850, **Jeanne Emilie Odart de Rilly d'Oysonville** grandit non loin des bords de Loire. Du côté paternel, ses racines la rattachaient à l'Anjou et à la Beauce. Par sa mère, née Villeneuve-Guibert, elle grandit d'abord au château de Chenonceaux, propriété de ses aïeux, puis au château de La Carte à Ballan-Miré.

Mariée en 1870 à **Édouard Haward de La Blotterie**, sous-préfet, elle accompagne

son époux au gré des ses affectations – Loudun, Issoudun, Fontainebleau, Douai – avant de devenir préfet des Landes puis de l'Aveyron. C'est dans ces villes que naquirent leurs quatre filles. Après ces périples, le ménage loua de nombreuses années **le château de Rigny**, lieu qu'elle affectionnait beaucoup, près de Thouars, non loin du berceau familial sis à Loudun et acquit à Paris un hôtel au 53 de la rue Boissière.

Partageant son temps entre Paris et le Poitou, elle rejoint la capitale quelques jours plus tôt pour assister à cet évènement mondain.

Ce mardi 4 mai 1897, toute la bonne société parisienne se presse rue Jean Goujon, entre la Seine et les Champs Elysées, pour le fameux Bazar de la Charité fondé en 1885. Cette vente de bienfaisance annuelle, assurée par les dames de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie attire chaque année une foule immense et permet de récolter des fonds pour les plus démunis.

Plus de mille personnes se pressent au Bazar. On a même prévu en attraction une projection cinématographique, ce procédé inventé quelques mois auparavant par les frères Lumière.

Vers 16h15, **la lampe à éther du cinématographe s'embrase**. Rapidement, les flammes se propagent aux décors, aux toiles peintes et à la charpente du hangar de bois. En quelques minutes, le bâtiment est en flammes et la panique est totale. **125 victimes**, principalement des femmes et des enfants, périssent dans la tragédie.

La comtesse de la Blotterie meurt étouffée dans l'incendie. Sa disparition laisse un époux et quatre filles affligés.

Sa terre recueillit ses cendres et elle fut inhumée quelques jours plus tard dans le caveau de l'église de la Bonne-Dame de Ranton dont le terrain avait été donné par les ancêtres de son mari. Ce dernier interrompit ses séjours à Rigny où sa femme avait été si heureuse et se retira à Lyrec sur la paroisse de Bignoux, où il survécut plus de trente années à sa femme.

Des trois autres de leurs filles, l'une devint la marquise de Razilly, une autre resta célibataire, toutes deux demeurant poitevines, la dernière épousa un belge, Charles Lejeune de Schiervel.



AREA URBANISME

Rémi LAVAUD
GÉRANT

6 bis allée des Oliviers - 79300 BRESSUIRE
Tél: 05 49 81 57 52

Mail: areaurbanisme@gmail.com

Tél. 05 49 66 10 57 www.fonteneau-paysagiste.com

PAYSAGES & PISCINES

FONTENEAU
SARL
Paysagiste

ARROSAGE AUTOMATIQUE
CLÔTURE - DÉCORS BOIS
TERRASSE - LUMINAIRE EXTÉRIEUR

Route de Saint-Varent - ST-JEAN DE THOUARS
B.P. 60121 - 79103 THOUARS Cedex

Bénéficiez d'une réduction d'impôt
de 50 % selon la loi

La clé des jardins
ENTRETIEN PARCS ET JARDINS

Tél. 05 49 66 75 10

Goûter de Noël

Samedi 8 décembre, les élus ont organisé pour la première fois un goûter de Noël pour les habitants de la commune en associant les membres du comité des fêtes.

Seulement une dizaine d'enfants et une cinquantaine d'adultes ont répondu présents à cette invitation.

D'abord les enfants ont été invités à décorer un grand sapin de Noël à la salle socio éducative puis leur attention a été rapidement captée par les numéros du magicien 'Medhi'. En parallèle certains se faisaient maquiller par 'Claudine' et d'autres étaient très occupés à fabriquer des objets de Noël (décoration de boules de Noël, fabrication de pots à crayons en rotin) avec l'aide des membres bénévoles de Déco Village ou à colorier tranquillement des mandalas.

Même les adultes sont restés interloqués par les tours de magie (cartes, balles, etc...) et ont aussi profité du coup de main de Claudine pour se faire dessiner un maquillage personnalisé (clown, pirate, fleurs, etc...)

Bien sûr le Père Noël est arrivé et a fait son tour de salle en apportant dans son panier garni de nombreuses friandises aux enfants.

Puis ce fut l'heure du goûter. Petits et grands se sont affairés autour des tables minutieusement décorées par 'Janye' où les attendaient plein de gourmandises : brioches, pain d'épice, quatre quart, pâtes de fruits, clémentines, papillotes, chocolat chaud, café, thé, jus de fruits, et sans oublier le vin chaud.

Chacun a pu déguster toutes ces bonnes choses et tout le monde a apprécié ces festivités.

Quelques adultes en ont profité pour jouer (belote, tock, etc..).

Nous remercions toutes les personnes présentes et surtout tous ceux qui ont participé.





le calendrier *des fêtes* et manifestations 2019

Janvier	12	Concours de belote - Football Club « US Vrères » - Salle socio-éducative de Vrères
Mars	02	Soirée dansante - ACCA - Salle socio-éducative de Vrères
	16	Soirée dansante - Football Club « US Vrères » - Salle socio-éducative de Vrères
	22,23 et 24	Théâtre - Les Mordus du Théâtre - Salle socio éducative de Vrères
	30	Concours de belote - Ping Pong Club - Salle socio-éducative de Vrères
Avril	07	Fête de Pâques - Association des Parents d'Elèves de St-Léger/St-Martin - St Martin de Macon
	27	Concours de petits palets - Amicale des Agriculteurs - Société d'Orbé
Mai	05	Marché de printemps Association des Parents d'Elèves de St-Léger/St-Martin - Ancienne école d'Orbé
	08	Cérémonie commémorative de la 2 ^e Guerre Mondiale - Anciens Combattants - Butte de Montbrun - Repas - Salle Quéteineau de Vrères
	11	Concours de belote - Club « Nous Tous » - Salle socio-éducative de Vrères
	12	Marché de la fête des Mères/Vide grenier - Les Amis de Léo - Salle socio éducative de Vrères
Juin	23	Fête de l'école Association des Parents d'Elèves de St-Léger/St-Martin - St Martin de Macon
	28	Randonnée gourmande semi-nocturne - Comité des Fêtes - Salle Socio-éducative de Vrères
Juillet	13	Repas - Salle socio-éducative de Vrères
	14	Cérémonie - Stade Montalais à Vrères
Septembre	28	Concours de belote - Club « Nous Tous » - Salle socio-éducative de Vrères
Octobre	05	Repas des Aînés organisé par la commune de St Léger de Montbrun Salle socio éducative de Vrères
	20	Randonnée pédestre - Gymnastique volontaire - Salle socio-éducative de Vrères
Novembre	11	Cérémonie commémorative de la 1 ^{ère} Guerre Mondiale - Anciens Combattants - Butte de Montbrun
Décembre	07	Goûter de Noël - Commune - Salle Socio-éducative de Vrères
	31	Réveillon de la Saint Sylvestre - Comité des Fêtes - Salle Socio-éducative de Vrères
Dates à définir		Concours de petits palets/pétanque- Association des Parents d'Elèves de St-Léger/St-Martin

Saint Léger De Montbrun

32 Rue de la Mairie

79100 SAINT-LÉGER-DE-MONTBRUN

Tél. : 05.49.96.70.01 - Fax : 05.49.96.72.01

E-mail : mairiesaintlegerdemontbrun79@orange.fr